

Berne, 17 décembre 2021

Information aux patients

Les cabinets chiropratiques en Suisse travaillent conformément au concept de protection élaboré par ChiroSuisse. Toutefois, en raison des mesures de protection prescrites (lavage des mains, désinfections des équipements de traitements, obligation de porter un masque, etc.), le fonctionnement actuel n'est pas comparable au fonctionnement normal.

Nous vous demandons votre compréhension.

Veillez respecter les **règles d'hygiène** suivantes lors de votre visite au cabinet – Merci !

- ✓ **1.5 mètres de distance** : Respectez cette distance dans la mesure du possible.
- ✓ **Port du masque obligatoire**: Le port du masque est obligatoire pour tous les patients et tous les accompagnants à l'intérieur du cabinet. Nous vous demandons de vous rendre chez votre praticien avec votre masque et de le porter tout au long de votre séjour au cabinet.
- ✓ **Lavez ou désinfectez-vous les mains** dès votre arrivée au cabinet.
- ✓ **Évitez de toucher** : Dans la mesure du possible évitez de toucher les surfaces ou les objets (y compris les poignées de porte).
- ✓ **Évitez les rassemblements** : Au cabinet, seules sont admises les personnes nécessaires à l'accompagnement du patient. Elles sont soumises aux mêmes règles et doivent se comporter de façon à ce que le risque d'infection soit le plus faible possible.
- ✓ **Observez l'auto-quarantaine** : En cas de symptômes (toux sèche, fièvre, difficultés respiratoires ou perte de goût / odorat) ou en cas de contact avec un personne contaminée, veuillez rester à la maison et appelez votre médecin de famille.